



Succession frais d obseques

Par **Lolotte17340**, le **06/02/2018 à 19:58**

Bonjour, mes parents etaient marier sans contrat, avec un compte joint commun proprietaire en commun d une maison qu ils habitaient, proprietaire en commun d une voiture.

Mon père est décédé il y a bientôt un zn

Suite a une attente trop prolonger au funerarium j ai du payer les frais d obseques .

Je demande a ma mere de me rembourser ces frais vu su il y avait de l argent sur le compte joint mzis elle refuse.

Ma mere ne veux pas me rembourser, le notaire dit qu il ne peut rien y faire car le compte apartiens maintenant a ma mere , que puis je faire? Ma mere veux mon accird pour enlever le nom de mon pere sur la carte grise de la voiture pour la vendre, puis m y opposer? Et pour finir, les biens mobilier de la maison , que ma mere a decider de continuer d habiter ont tous ete changer,les anciens vendu sur internet, aurait elle du me prévenir, prevenir le notaire?

Merci a vous pour toute reponse,

Par **Visiteur**, le **06/02/2018 à 20:37**

Bonjour

Vous ne dites rien des dispositions successorales en cas de mort, prises éventuellement par vos parents...

De toute manière c'est bien l'épouse la première concernée et la succession. Dans la mesure un descendant règle ces frais, les banques ont l'obligation de lui rembourser les sommes avancées pour payer les obsèques, dans la limite de 5000 €, ceci n'ayant pas été fait, remettez la au notaire pour qu'il vous rembourse sur les actifs (1500€).

<https://www.legavox.fr/blog/maitre-haddad-sabine/reglement-obseques-dans-succession-12901.htm>

Par **Lolotte17340**, le **07/02/2018 à 07:25**

Bonjour, merci de votre reponse, aucune desoosition prise par mes parents, jevsuis perdu, le notaire fit qu il ne peut rien faire car le comotr est maintenant a ma mere, su elle ne vend pas la maison, que c est a elle de voir si elle veut me rembourser et elle ne le souhaite pas